

Réunion du 5 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Sébastien ZAEGEL

**N° CP/2012/191 - Soutien aux collectivités locales et aux associations - 3321  
Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 444 546,30 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux centres socio-culturels

- approuve la convention relative au comité de pilotage des centres socio-culturels strasbourgeois, à conclure entre l'Etat (Préfecture du Bas-Rhin), la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin, la ville de STRASBOURG et le Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention ainsi que le moment venu, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les conventions financières 2012 à intervenir entre le Département et les centres socio-culturels strasbourgeois du Neuhof, de l'Esplanade, de Koenigshoffen, de l'Escale à la Robertsau, de la Krutenau, de l'Elsau, du Fossé des Treize, de HautePierre, de la Montagne Verte, de la Meinau, de Neudorf et de Cronenbourg (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120305-65883-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 13/03/12